

**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DU VAL-SAINT-FRANÇOIS,  
MUNICIPALITÉ D'ULVERTON**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil municipal d'Ulverton, tenue le 20 novembre 2023 au centre communautaire d'Ulverton, 155, route 143, Ulverton (Québec), à 17h00, sous la présidence de Lynda Tétreault, mairesse ;

Est également présente Hélène Dumais, directrice générale et greffière-trésorière,

JOËLLE HÉNAULT	Siège # 1	KARL LINDSAY	Siège # 4
MARIE GERVAIS	Siège # 2	CLAUDE LEFEBVRE	Siège # 5
POSTE VACANT	Siège # 3	PHILIPPE GOSSELIN	Siège # 6

**1. AVIS DE CONVOCATION**

En référence à l'article 153 du Code municipal, la Mairesse confirme que l'avis de convocation et l'ordre du jour de la présente séance extraordinaire ont été signifiés à chaque membre du conseil dans les délais légaux et que cette séance est régulièrement tenue selon la loi.

**2. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

**Rés. 294-11-2023** Il est proposé par **Marie Gervais** appuyé par **Claude Lefebvre** et unanimement résolu d'ouvrir la séance à **17h01**.

**3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**Rés. 295-11-2023** **CONSIDÉRANT QUE** chacun des membres du conseil a pris connaissance de l'ordre du jour de cette séance extraordinaire ;

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil renoncent à la lecture de l'ordre du jour ;

Il est proposé par **Joëlle Hénault**, appuyé par **Claude Lefebvre** et résolu à l'unanimité des membres présents d'adopter l'ordre du jour.

**ADOPTÉE**

**4. ANNULATION DES RÉSOLUTIONS 034-02-2022 ET 117-06-2021 CONCERNANT LA RÉMUNÉRATION DU PERSONNEL ÉLECTORAL**

**Rés. 296-11-2023** **CONSIDÉRANT QUE** la rémunération du personnel électoral est déjà établie par le gouvernement provincial par le *Règlement sur le tarif des rémunérations payables lors d'élections et de référendums municipaux* ;

Il est proposé par **Karl Lindsay**, appuyé par **Joëlle Hénault** et résolu à l'unanimité des membres présents d'annuler la résolution 034-02-2022 et 117-06-2021.

**ADOPTÉE**

**5. ARCHIVES- OFFRE DE SERVICE 2024**

**Rés. 297-11-2023** **CONSIDÉRANT QU'**un nouveau calendrier de conservation des documents municipaux est à créer selon les directives de Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BAnQ) ;

**CONSIDÉRANT QUE** les documents sont à classer ou à détruire selon ce nouveau calendrier de conservation des documents municipaux ;

**CONSIDÉRANT QUE** les archives papiers et numériques sont à classer selon le plan de classement adopté par la municipalité ;

Il est proposé par **Marie Gervais**, appuyé par **Karl Lindsay** et résolu à l'unanimité des membres présents de mandater la firme d'archiviste France Longpré pour la création du nouveau calendrier de conservation des documents municipaux au coût de 1 500 \$ ;

ET d'autoriser la directrice générale à en faire la dépense.

**ADOPTÉE<sup>i</sup>**

## 6. BORNE ÉLECTRIQUE - INSTALLATION

**Rés. 298-11-2023**

Il est proposé par **Joëlle Hénault**, appuyé par **Karl Lindsay** et résolu à l'unanimité des membres présents de mandater F Houle Électrique 2017 Inc pour l'installation d'un boîtier de prise 50 A 1 PH 120/240V NEMA au coût de 400 \$ avant taxes ;

ET d'autoriser la directrice générale à faire la dépense.

**ADOPTÉE**

## 7. DEMANDE D'APPUI À LA MRC MÉKINAC-DEMANDE AU MTQ DE MODIFIER UNE EXIGENCE DES MODALITÉS D'APPLICATION DU PAVL

**Rés. 299-11-2023**

ATTENDU le programme d'aide à la voirie locale (PAVL) – Volet entretien ;

ATTENDU QUE l'objectif visé par ce programme est d'assister les municipalités dans l'entretien courant et préparatif du réseau routier local de niveaux 1 et 2 provenant de l'inventaire transmis par le ministère des Transports dont elles ont eu la responsabilité en 1993 après la décentralisation ;

ATTENDU QUE les modalités d'application 2021-2024 du volet Entretien comprennent une nouvelle exigence, soit d'allouer les deux tiers de l'aide financière à des travaux d'entretien d'été ou à des achats de machinerie et d'équipement s'y rapportant ;

ATTENDU QUE le coût d'entretien des chemins d'hiver a explosé les dernières années ;

ATTENDU QUE les municipalités connaissent très bien leur réalité et sont en mesure d'évaluer les priorités d'intervention sur leurs réseaux routiers ;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par **Karl Lindsay** appuyé par **Claude Lefebvre** et résolu à l'unanimité des membres présents:

DE demander au ministère des Transports et de la Mobilité durable d'enlever cette nouvelle exigence et de redonner aux municipalités l'autonomie dans le choix des investissements à réaliser sur leurs réseaux routiers de niveaux 1 et 2 ;

ET de transmettre une copie de la résolution à madame Sonia Lebel, ministre responsable de l'Administration gouvernementale et présidente du Conseil du trésor, aux députés provinciaux (monsieur André Bachand, monsieur Gilles Bélanger et monsieur François Jacques) ainsi qu'aux municipalités de la MRC du Val-Saint-François.

**ADOPTÉE<sup>ii</sup>**

## 8. GRANDE PARADE ILLUMINÉE DU PAYS DE L'ARDOISE

**Rés. 300-11-2023**

Il est proposé par **Joëlle Hénault**, appuyé par **Karl Lindsay** et résolu à l'unanimité des membres présents de remettre un don de 100 \$ au comité de la Grande parade illuminée du Pays de l'Ardoise ;

ET d'autoriser l'employé de voirie à participer à la parade avec le camion municipal ;

ET d'autoriser l'achat de lumières de Noël pour un montant de 100 \$ ;

ET d'autoriser la directrice générale à en faire la dépense.

**ADOPTÉE<sup>iii</sup>**

**9. AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU RÈGLEMENT 2023-05 CONCERNANT L'ENTRETIEN D'HIVER DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL ABROGEANT ET REMPLAÇANT 2023-01**

La conseillère, **Marie Gervais**, donne avis de motion qu'à la prochaine séance ou à une séance ultérieure de ce Conseil, elle proposera ou fera proposer le règlement intitulé "2023-05 concernant l'entretien des chemins d'hiver locaux abrogeant et remplaçant le Règlement 2023-01.

En vertu de l'article 445 du Code municipal, des copies du règlement ont été mis à la disposition des membres du conseil et du public. La mairesse **Lynda Tétreault** présente le projet de règlement 2023-05 concernant l'entretien des chemins d'hiver locaux abrogeant et remplaçant le Règlement 2023-01.

**10. DÉCORATIONS DE NOËL - ACHAT**

**Rés. 301-11-2023**

Il est proposé par **Joëlle Hénault**, appuyé par **Maire Gervais** et résolu à l'unanimité des membres présents d'acheter 200 \$ de décorations de Noël ;

ET d'autoriser la directrice générale à en faire la dépense.

**ADOPTÉE**

**11. COMPOSTEURS - ACHATS**

**Rés. 302-11-2023**

Il est proposé par **Karl Lindsay**, appuyé par **Marie Gervais** et résolu à l'unanimité des membres présents d'acheter 60 composteurs au coût de 60 \$ chacun avant taxes en collaboration avec Kingsbury ;

ET d'autoriser la directrice générale à en faire la dépense.

**ADOPTÉE<sup>iv</sup>**

**12. PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LES SUJETS TRAITÉS**

**13. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

**Rés. 303-11-2023**

Tous les sujets portés à l'ordre du jour de cette séance ayant fait l'objet de discussions et de résolutions, le cas échéant, il est proposé par **Claude Lefebvre** que la séance soit levée à **17h34**. La prochaine séance ordinaire se tiendra le lundi 4 décembre 2023.

---

**Lynda Tétreault,**  
**Mairesse**

---

**Hélène Dumais**  
**Directrice générale et greffière-trésorière**

**APPROBATION DES RÉSOLUTIONS**

Je, Lynda Tétreault, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature, par moi-même, de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 par. 2 du Code municipal du Québec.

Signé à Ulverton ce 20<sup>e</sup> jour du mois de novembre 2023

---

**Lynda Tétreault,**  
**Mairesse**

- 
- <sup>i</sup> 2023-11-29 Résolution transmise par courriel à Service de gestion documentaire France Longpré
  - <sup>ii</sup> 2023-11-29 Résolution transmise aux municipalités de la MRC, Sonia Lebel et André Bachand
  - <sup>iii</sup> 2023-11-29 Chèque envoyé à la Ville de Richmond
  - <sup>iv</sup> 2023-11-29 Résolution transmise par courriel à la DG de Kingsbury